



## SNEP: Résultat net à l'équilibre

Le Conseil d'Administration de la SNEP, réuni le Jeudi 26 septembre 2013 a arrêté les comptes au premier semestre 2013.

A l'issue de cette réunion, Monsieur Miloud CHAABI, Président Directeur Général, a déclaré :

**« L'enquête anti-dumping sur le PVC a abouti à l'application d'un droit anti-dumping provisoire (de 25,43 à 63,9%) pour une période de 120 jours à partir du 08.04.2013, sur les importations du PVC originaire des Etats-Unis.**

**Au terme de ce premier semestre 2013, SNEP a réalisé un résultat net à l'équilibre après deux semestres consécutifs négatifs. Ce résultat a été enregistré dans une conjoncture défavorable, toujours marquée par une faible demande de PVC aux Etats-Unis et au sud de l'Europe, suite à la persistance de la crise du secteur du BTP.»**

| (en millions de dirhams) | 30/06/2013 | 30/06/2012 | Variation % |
|--------------------------|------------|------------|-------------|
| Chiffre d'affaires       | 399,4      | 432,8      | (7,7)       |
| EBITDA                   | 20,8       | 21,2       | (1,8)       |
| Résultat net             | 0,6        | (14,1)     | -           |

- Le chiffre d'affaires du premier semestre de 2013 s'élève à 399,4 millions de dirhams en repli de 7,7% par rapport au premier semestre de 2012 dû essentiellement à la régression du volume des ventes du PVC de 15%. Cette baisse est inhérente aux importations de produits par nos clients pour sécuriser leurs besoins suite à la grève qu'a connue SNEP au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2012.

- L'EBITDA s'établit à 20,8 millions de dirhams contre 21,2 millions de dirhams au premier semestre de 2012. Il a été impacté négativement d'environ 6 millions de dirhams correspondant au renchérissement du fuel de 27% à partir du 2 Juin 2012.

- Le Résultat net est redevenu positif à 0,6 millions de dirhams après deux semestres consécutifs négatifs en 2012.

### Perspectives

Par l'avis public N°09/13 du 28.08.2013, le Département du Commerce Extérieur a annoncé les résultats définitifs suite à la clôture de l'enquête anti-dumping qui prévoit l'application pour une durée de 5 ans d'un droit anti-dumping définitif (de 22,9 à 56,2%).

Confiante dans ses fondamentaux solides, SNEP est résolue à poursuivre ses efforts de développement.